

GYM
VALAIS
WALLIS



RÈGLEMENT 2024

Concours Sociétés

Jeunesse - Actifs

2 juin 2024

Monthey

1. Généralités

- 1.1. Le Concours Sociétés Jeunesse – Actifs est placé sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et est organisé par la société, Monthey Gym.
- 1.2. Le Concours Sociétés Jeunesse – Actifs aura lieu :
 - Date : 2 Juin 2024
 - Lieu : Salle du Reposieux, salle de l'Europe, 1870 Monthey
- 1.3. Le Concours Sociétés est ouvert aux groupes Jeunesse et Actifs des sociétés membres de Gym Valais-Wallis.
- 1.4. Les sociétés sont réparties en 3 catégories :
 - Catégorie 1 : **Jeunesse B** / petits nés en 2012 et plus jeunes
 - Catégorie 2 : **Jeunesse A** /grands nés en 2008 et plus jeunes
 - Catégorie 3 : **Actifs/Actives** Age libre
- 1.5. Une dérogation concernant l'âge des gymnastes peut être obtenue sur demande écrite à la responsable de la manifestation :

Chantal Delaloye, Pommerets 8, 1908 Riddes - chdelaloye@netplus.ch
- 1.6. Une société peut participer avec 1 ou plusieurs groupes dans la même catégorie
- 1.7. **Offre de concours :**

Les possibilités de concours suivantes sont offertes pour toutes les catégories :

 - Concours en 3 parties
 - Concours en 1 partie (participation dans deux disciplines au maximum)
 - "Concours Surprise"
- 1.8. Un même groupe peut présenter 2 productions différentes au maximum en gymnastique et/ou en agrès et/ou-aux jeux.
- 1.9. La participation au "Concours -Surprise " est obligatoire pour toutes les catégories.
- 1.10. Les sociétés / groupes qui s'inscrivent au concours en 3 parties peuvent participer au concours en 1 partie en optant pour une discipline différente de celles déjà choisies.
- 1.11. Pour participer au concours de sociétés, il faut **6 gymnastes minimum** quelle que soit la catégorie.
- 1.12. Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule catégorie et dans un seul groupe.
- 1.13. Le moniteur s'annonce sur l'emplacement de travail au chef de place 15 minutes avant l'heure fixée sur le plan de travail et apporte la musique de la production.
- 1.14. Les sociétés ont l'obligation de contrôler leurs engins, emplacement et autre matériel avant le concours.
- 1.15. Les moniteurs et monitrices ainsi que les gymnastes de la société sont responsables de l'installation de leurs engins et doivent participer à la mise en place et à l'enlèvement du matériel nécessaire à leur production. A chaque société de s'adjoindre les aides nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.
- 1.16. Les concours agrès et gymnastique se dérouleront en salle.
- 1.17. Pendant le concours, les gymnastes seront vêtus d'une tenue gymnique adéquate selon directives FSG en vigueur. La tenue gymnique des moniteurs doit être uniforme par société.
- 1.18. Pour chaque discipline avec accompagnement musical, les participants amènent un support musical étiqueté et prêt, Clé USB. La musique d'accompagnement doit être enregistrée au début du support sonore, qui ne doit contenir qu'un seul morceau de musique. Prévoir un support de réserve. Format des données : wav, mp3.

2. Concours de sociétés

2.1. Jeunesse B (2012 et plus jeunes) et Jeunesse A (2008 et plus jeunes)

- A choix : - Gymnastique
 - Agrès
 - Jeux
 - Athlétisme
- Obligatoire : "Concours Surprise"

2.2. Actifs/Actives

- A choix : - Gymnastique
 - Agrès
 - Athlétisme
- Obligatoire : - "Concours Surprise"

3. Matériel

3.1. Liste du matériel à **disposition** : voir feuille annexée aux prescriptions.

3.2. Tout matériel non prévu dans les présentes prescriptions de concours doit faire mention d'une demande écrite à joindre avec l'inscription définitive, sous réserve d'acceptation du Comité technique de Gym Valais-Wallis. Une réponse écrite sera transmise au moniteur de la société.

3.3. Toutes les listes de matériel doivent être remises pour le **30 AVRIL 2024** à :

Chantal Delaloye	Pommerets 8	1908 RIDDES
chdelaloye@netplus.ch	027 306 41 16	079.397 22 57

4. Directives de concours

4.1. Gymnastique

4.1..1. Font foi pour le concours de sociétés, les « Directives Gymnastique version **2020** » de la FSG.

4.1..2. Gymnastique avec engin à main : GYSAE/GYBMH
Gymnastique sans engin à main : GYSSE/GYBOH

4.1..3. Surface de production :
La dimension du terrain doit obligatoirement figurer sur le formulaire d'inscription :
12 x 12 m ou 12 x 18 m

4.1..4. Possibilité d'annoncer un changement de surface AVANT le début de la production (dernier délai) au chef de place. Aucun changement ne sera admis sans annonce préalable.

4.1..5. Le genre d'engins à main utilisés doit être annoncé au chef de place 15 minutes avant le début de la production en apportant la clé USB.

4.2. Agrès

4.2..1. Font foi pour le concours de sociétés les « Directives gymnastiques aux agrès en société » **version 2018** de la FSG.

4.2..2. Disciplines à choix :

- Sol	(SO/BO)	Surface de 12X12 m sans modification possible.
- Barre fixe	(BF/RE)	
- Anneaux balançant	(AB/SR)	
- Saut	(ST/SP)	
- Barres parallèles	(BP/BA)	
- Barres asymétriques scolaires	(BAS/SSB)	
- Combinaison d'engins	(CE/GK)	

4.3. Jeux

4.3..1. Test de jeu Allround, TJA/STA

- Cette discipline est ouverte aux catégories Jeunesse uniquement.
- Le descriptif détaillé de cette discipline est disponible sur le site de la FSG.

QRcode :



Lien internet :

[Directives du parcours jeunesse 2021 - Edition 2024 \(stv-fsg.ch\)](https://www.stv-fsg.ch/fr/directives-du-parcours-jeunesse-2021-edition-2024)

4.3..2. Course d'obstacles COB/HL

- Cette discipline est ouverte aux catégories Jeunesse uniquement.
- Le descriptif détaillé de cette discipline est disponible sur le site de la FSG, à la même adresse que ci-dessus.

4.4. Athlétisme - Estafette-navette

4.4..1. 60 m (EN60/PS60) JA et JB

- Pour la catégorie JB croisement avec frappé dans la main.
- Pour la catégorie JA croisement dans la zone de croisement.
- Le port de souliers à pointe est interdit.
- Au minimum 90 % des gymnastes du groupe doivent participer à la course.

4.4..2. 80 m (EN80/PS80) Actifs/Actives

- Pour la catégorie Actifs/Actives, croisement dans la zone de croisement.
- Le port de souliers à pointe est interdit.
- Au minimum 90 % des gymnastes du groupe doivent participer à la course.

4.4..3. Finale Estafette

- Aucune finale estafette ne sera organisée à l'occasion de ce concours sociétés.

4.5. « Concours-surprise »

- Il est obligatoire pour tous les groupes de toutes les catégories participant au concours sociétés.
- Le groupe doit participer avec tous les gymnastes se produisant lors du concours sociétés.
- Si un groupe ne participe pas au « Concours-surprise », il ne sera classé ni dans le concours par branche, ni dans le concours en 3 parties.

5. CLASSEMENT

5.1. Concours en 3 parties

- Les 3 premiers groupes de chaque catégorie gagnent un prix.

5.2. Concours en 1 partie

- Les groupes sont classés dans le classement par branche.

5.3. Concours par branche

- Les 3 premiers groupes de chaque catégorie et de chaque branche gagnent un prix.
- Les groupes qui présentent 2 productions dans la même branche et qui sont classés dans les trois premiers, ne recevront qu'un seul prix correspondant à leur meilleure note.

5.4. « Concours surprise »

- Les 3 premiers groupes de chaque catégorie gagnent un prix.

5.5. Publication des résultats

- Les classements seront affichés sur la place de fête et publiés sur le site de Gym Valais-Wallis
- Il n'y aura plus de version imprimée pour les sociétés.

6. INSCRIPTIONS et FINANCES

6.1. Délai d'inscription et de paiement : 21 janvier 2024.

Préciser le motif de paiement : société, concours

6.2. Les inscriptions doivent être effectuées « online », à partir du 1 décembre 2023. sur le site <http://www.gymvalais.ch> : suivre le lien d'inscription en haut à gauche

En cas de problème, contacter François Boand, fboand@netplus.ch

6.3. Finances d'inscription :

- Concours en 3 parties Actifs 100.- par groupe
- Concours en 1 partie Actifs 50.-par groupe
- Concours en 3 parties Jeunesse 60.-par groupe
- Concours en 1 partie Jeunesse 30.-par groupe

- Carte fête Jeunesse ou Actifs 25.- par gymnaste.

Montant à verser sur le compte

BCV SION, GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,
IBAN N° CH19 0076 5001 0130 1560 3

6.4. Gym Valais-Wallis n'envoie ni facture ni BV. La confirmation d'inscription, fichier envoyé par email aux sociétés, contient les informations nécessaires à transmettre au caissier.

6.5. Faire parvenir une preuve de paiement par email ou courrier à :

Chantal Delaloye Pommerets 8 1908 RIDDES
chdelaloye@netplus.ch 027 306 41 16 079.397 22 57

6.6. Gym Valais-Wallis se réserve le droit de facturer les mutations tardives.

6.7. Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu.

7. Mesures de protection sanitaire

7.1. L'évolution de la situation sanitaire pourrait nécessiter la mise en place de directives spécifiques. Dans tous les cas, il faudra se conformer aux décisions de nos autorités.

7.2. La responsable manifestation informera par email les moniteurs de toute modification susceptible de survenir dans un court délai avant le concours.

7.3. Toutes les personnes présentes devront suivre les directives publiées dans le carnet de fête concernant l'organisation de la journée.

8. Dispositions finales

- 8.1. Pour les sociétés inscrites qui ne se présentent pas le jour de la manifestation, la finance d'inscription ne leur sera pas remboursée.
- 8.2. Les protêts doivent être remis par écrit au CT Gym Valais-Wallis, au maximum **20 minutes** après connaissance de la note de concours. Une finance de CHF. 100.00 non remboursable est à verser avec chaque protêt.
- 8.3. Les concours pour lesquels un nombre insuffisant de participants sont inscrits peuvent être supprimés du programme.
- 8.4. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis en collaboration avec le CO.
- 8.5. Les décisions prises seront sans appel.

Comité Technique GYM VALAIS-WALLIS

Novembre 2023

Annexe : Liste du matériel pour la gymnastique aux agrès.